

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 mars 2016**

-----

L'an deux mille seize, **le 31 mars**, à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1. **Comptes administratifs et comptes de gestion 2015**
2. **Affectation du résultat 2015**
3. **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**
4. **Budgets Primitifs 2016**
5. **Informations et questions diverses**

**Présents** : M. JAMET, M. PELLETIER, MME LEGAY (pouvoir à Mme RIET en début de séance), MME BORDELET, MME BRULE, MME GUENE, M. COUDRAY, M. ROBERT, MME RIET, Mme PERRIN, M. FOUCHER,

**Excusés** : M. RIGAUDEAU, MME BARRE (pouvoir à Mme BORDELET), M. GANTELET, M. SAMSON (pouvoir à M. COUDRAY),

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : M. FOUCHER

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.**

<b>1. Compte de Gestion 2015 et Compte Administratif 2015– Budget Principal Commune</b>
---

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2015 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	583 474.85 €
	Recettes	659 095.49 €
	Excédent cumulé	75620.64 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	708 761.39 €
	Recettes	970 288.94€
	Excédent cumulé	261 527.55 €

Hors de la présence de M. JAMET, Maire, le conseil municipal :

- adopte le compte administratif du budget communal 2015. (12 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget communal 2015. (12 voix pour)

## 2. Affectation du résultat – Budget Principal Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015  
Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-579 258.34 €		840 785.89 €	373 011.07 € 118 737.03 €	491 748.10 €	753 275.65 €
FONCT	96 959.13 €	96 959.13 €	75 620.64 €			75 620.64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>						75 620.64 €
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- 753 275.65 €
<b>Solde de fonctionnement disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						828 896.29 €
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>						- €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>						<b>40 000.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

## 3. Compte de Gestion 2015 et Compte Administratif 2015– Budget Annexe de l'Assainissement

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2015 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	28 379.54 €
	Recettes	37 908.83 €
	Excédent cumulé	9 259.29 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	25 139.85 €
	Recettes	29 940 €
	Excédent cumulé	4 800.15 €

Hors de la présence de M. JAMET, Maire, le conseil municipal :

- adopte le compte administratif du budget Assainissement 2015. (12 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget Assainissement 2015. (12 voix pour)

#### 4. Compte de Gestion 2015 et Compte Administratif 2015 – Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2015 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	297 462.03 €
	Recettes	912 088.83 €
	Excédent cumulé	614 626.80 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	132 291.42 €
	Recettes	56612.48 €
	Déficit cumulé	75 678.94 €

Hors de la présence de M. JAMET, Maire, le conseil municipal :

- adopte le compte administratif du budget Coteau Sud 3 2015. (12 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget Coteau Sud 3 2015. (12 voix pour)

#### 5. Compte de Gestion 2015 et Compte Administratif 2015 – Budget Annexe ZAC La Moustière

Sous la présidence de M. ROBERT, adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2015 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	5732.67 €
	Recettes	5732.67 €
	Excédent cumulé	0.00 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	9225.34 €
	Recettes	3492.67 €
	Déficit cumulé	5732.67 €

Hors de la présence de M. JAMET, Maire, le conseil municipal :

- adopte le compte administratif du budget ZAC La Moustière 2015. (12 voix pour)
- adopte le compte de gestion du budget ZAC La Moustière 2015 (12 voix pour)

#### 6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

✓ Taxe d'habitation :	12,33 %
✓ Taxe foncière sur propriétés bâties :	15,78 %
✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties :	40,36 %

Après en avoir délibéré, (7 voix pour), le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 12.42 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties : 15.94 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : 40.36 %

#### **7. Budget Primitif 2016 – Budget Principal Commune**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, (13 voix pour), adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 868 551.61 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement du budget primitif 2016 est adoptée (13 voix pour).

L'équilibre s'effectue comme suit :

- ✓ 785 204.15 € en dépenses et en recettes

#### **8. Budget Primitif 2016 – Budget Annexe de l'Assainissement**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, (13 voix pour), vote le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 46 438.88 € en section de fonctionnement
- ✓ 37 878.48 € en section d'investissement

#### **9. Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, (13 voix pour), vote le budget annexe du lotissement Coteau Sud 3 qui s'établit comme suit :

- ✓ 275 678.94 € en dépenses et 709 203.93 € en recettes d'exploitation
- ✓ 130 256.07 € en dépenses et recettes d'investissement

#### **10. Budget Primitif 2016 – Budget Annexe ZAC LA MOUSTIERE**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, (13 voix pour), vote le budget annexe de la ZAC de La Moustière qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 95 732.67 € en section de fonctionnement
- ✓ 101 465.34 € en section d'investissement

**Séance levée à : 21h49**

**Prochaine séance le :**